

L'EVALUATION

Animations des bassins de Massy et Antony-Vanves
8 et 17 novembre 2016

Objectifs :

La loi de juillet 2013 pour la Refondation de l'Ecole s'intéresse à l'évaluation.

« Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une **évaluation positive, simple et lisible**, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et **compréhensible par les familles**. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de **mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève**.

Il faut aussi remédier à la difficulté pour les enseignants d'évaluer les élèves avec des **dispositifs** lourds et peu **coordonnés** entre eux. Ainsi, l'évolution des modalités de notation passe notamment par une réforme du livret personnel de compétences actuel, qui est trop complexe, et une **diversification des modalités de l'évaluation**. » (Alinéas 78 et 79 de l'Annexe de la loi)

En complément, les nouveaux programmes du collège, entrés en vigueur à la rentrée 2016, nous invitent également à réfléchir à la question de l'évaluation. En effet, les programmes sont désormais clairement articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sont organisés en cycles, ce qui a des conséquences sur les pratiques d'évaluation.

Dans les programmes pour le cycle 3, page 90, il est écrit : « *à partir des repères de progressivité indiqués, les différentes étapes des apprentissages doivent être adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves **afin de favoriser leur réussite***. »

Dans les programmes pour le cycle 4, p 218, on peut lire : « *pour que l'élève accepte des démarches où il tâtonne, prend des initiatives, se trompe et recommence, il est indispensable de créer un **climat de confiance**, dans lequel on peut **questionner sans crainte** et où disparaît la **peur excessive de mal faire***. »

Ces extraits mettent en évidence les deux axes de notre réflexion autour de l'évaluation :

- l'évaluation doit permettre les progrès.
- pour réussir, l'élève doit prendre confiance dans ses capacités.

Il ne s'agit pas seulement de faire des bilans des acquisitions des connaissances et de la maîtrise de compétences, mais de permettre aux élèves de s'entraîner, de ne plus avoir peur de se tromper, de les encourager à chaque étape, afin qu'ils **progressent**. Il s'agit aussi de permettre aux élèves de développer leur **autonomie**.

Vous allez trouver dans le diaporama des exemples de mise en œuvre de différentes formes d'évaluation en 4^e et en 3^e. Les exemples correspondent à des séquences de début d'année qui ont été testés afin d'être présentés.

Mise en œuvre :

Le diaporama comprend 3 parties :

- Il existe différentes formes d'évaluations
- Qu'évalue-t-on ?
- Une petite bibliographie

Dans la première partie, les différentes formes d'évaluation sont présentées à partir d'une séquence en 3^e : « Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale », puis d'un

deuxième exemple en 4^e : « Bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et traites négrières ».

Dans la deuxième partie, il s'agit de différentes pistes et outils pour motiver les élèves, les mettre en situation de réussite, sans les tromper sur ce qui est attendu d'eux :

- leur donner des devoirs clairs (que signifie pour un élève « apprendre la leçon »?)
- leur dire sur quoi précisément ils vont être évalués. Il ne s'agit pas de les piéger mais de vérifier ce qu'ils connaissent ou ce qu'ils savent faire en autonomie.
- leur proposer des aides de différentes natures afin de réussir la tâche demandée : pour vérifier qu'un élève sait raisonner, on n'est pas obligé de lui imposer de rédiger un texte. Il peut faire un schéma pour expliquer ce qu'il a compris (diapos 17 et 24). De même que les coups de pouce peuvent permettre de débloquer une situation (les trous de mémoire) ou rassurer les élèves angoissés (diapos 11 et 23).
- leur permettre de corriger leurs erreurs (diapo 25). Il n'y a rien de plus frustrant pour un élève qui s'est trompé mais qui a compris son erreur, de ne pas pouvoir le prouver. De temps en temps, on peut leur redonner un travail noté et leur proposer de le corriger. Ils sont très fiers de remonter leurs notes.
- leur proposer des outils de suivi de leur travail et de leurs progrès. Le tableau de bord est un exemple mais il en existe plein d'autres (les ceintures par exemple).

J'ai interrogé mes élèves sur les nouveautés testées par eux de manière intensive en début d'année :

- ils aiment les petites interrogations de cours de 5 min, séparées des évaluations de fin de chapitre (diapo 25). L'objectif est accessible par la plupart. Ils ont en général des bonnes notes. Ce qui est évalué, c'est leur capacité à restituer ce qui a été mémorisé (une date, un acteur...) et à expliquer ce qui a été compris (une définition par exemple). De plus, les questions sont posées à l'oral et permettent de nombreuses reformulations. Tous les élèves (y compris les élèves « dys ») ont la possibilité de réussir ce travail.
- Ils aiment les évaluations « à la carte » (diapo 10 et 11) : ils se sentent rassurés par ce choix, même s'il a fallu un temps d'appropriation. Ils ont presque tous un exercice réussi. Parfois, pour des élèves performants, il est possible de compter deux bonnes notes.
- Ils aiment les évaluations en % : ils voient ce qu'ils savent faire. Un élève qui a réussi un travail à 30 %, a réussi quand même (presque) un tiers de ce qui était demandé. Ce qui est un bon début. Ce n'est pas la même chose que d'avoir un 3 sur 10 qui lui paraîtrait injuste en situation d'apprentissage.

Bien sûr, il reste des élèves qui, malgré tout cela, ne sont pas en situation de réussite. Mais, en ce début d'année, il n'y a plus de copie blanche. Tous tentent quelque chose, n'hésitent plus à rendre les travaux en cours d'apprentissage (évaluations diagnostiques, formatives ou formatrices) car ils savent que ce ne sera pas noté et qu'ils verront s'ils savent faire ou pas.

La bibliographie doit être complétée avec les sites officiels :

- le site académique sur la réforme du collège : <http://reformeducollege.ac-versailles.fr/>
- le site éducol : <http://eduscol.education.fr/cid103780/modalites-d-evaluation-des-acquis-scolaires-des-eleves-rentree-2016.html>